

SECTION 1 : IDENTITÉ DU DÉLÉGAN (titulaire des titres)

ENTREPRISE *

Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

OU

PARTICULIER **

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal) App. Ville, village ou municipalité

Province Pays Code postal Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Poste

Télécopieur Adresse de courrier électronique

* Si le délégrant est une personne morale, il doit fournir une résolution de son conseil d'administration mentionnant la délégation et le nom du délégué.

** Si le délégrant est une personne physique, il doit fournir une procuration autorisant le délégué à agir en son nom, en mentionnant le nom du délégué.

SECTION 2 : IDENTITÉ DU MANDATAIRE (obligatoirement une personne physique)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal) App. Ville, village ou municipalité

Province Pays Code postal Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Poste

Télécopieur Adresse de courrier électronique

SECTION 3 : LISTE DES TITRES MINIERS VISÉS PAR LA DÉLÉGATION

Date de début : Date de fin ¹ :

La délégation concerne :

- Tous les titres du délégrant (actuels et à venir)
- Les titres du délégrant situés sur les feuillets mentionnés en annexe
- Les titres du délégrant mentionnés en annexe

SECTION 4 : CORRESPONDANCE

La correspondance liée aux titres doit être envoyée au délégrant OU au mandataire

Cocher si le mode de correspondance désiré est le courriel

SECTION 5 : TYPES DE REQUÊTES VISÉS PAR LA DÉLÉGATION

Le mandataire est autorisé à agir comme Délégué OU Délégué-maître ²

1) dans tous les types de requêtes OU 2) dans ces types de requêtes spécifiques (cocher)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Changement d'adresse de correspondance de titres miniers | <input type="checkbox"/> Demande de conversion ou de substitution |
| <input type="checkbox"/> Compte rendu de travaux effectués | <input type="checkbox"/> Demande de fusion de claims |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de découverte d'octaoxyde de triuranium | <input type="checkbox"/> Demande de renouvellement de claims |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de travaux | <input type="checkbox"/> Modification du titulaire responsable de titres miniers |
| <input type="checkbox"/> Déclaration d'extraction annuelle non redevable, sms | <input type="checkbox"/> Obligations annuelles liées à une concession minière (CM) |
| <input type="checkbox"/> Déclaration annuelle redevable (mat. consolidés et tourbe) | <input type="checkbox"/> Paiement du loyer d'un bail minier (BM) |
| <input type="checkbox"/> Déclaration annuelle redevable (matériaux non consolidés) | <input type="checkbox"/> Renouvellement de bail exclusif d'exploitation de SMS (BEX) |
| <input type="checkbox"/> Demande d'abandon de titres miniers | <input type="checkbox"/> Renouvellement de bail non exclusif d'exploitation de SMS (BNE) |
| <input type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'échantillonnage | <input type="checkbox"/> Renouvellement d'un bail minier (BM) |
| <input type="checkbox"/> Demande de changement d'adresse / modification de profil | |

Le délégué (ou le délégué-maître) est autorisé à utiliser le compte du délégrant ³ OUI NON

SECTION 6 : SIGNATURE DU DÉLÉGAN

<p>Nom en lettres moulées</p>	<p>Ce formulaire peut être retourné par la poste à l'adresse suivante : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Service de la gestion des droits miniers 5700, 4e Avenue Ouest, local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1</p>	<p>Réservé au Ministère DATE DE RÉCEPTION</p>
<p>Signature</p> <p>Date : _____</p>	<p>Il peut être télécopié au 418 643-9297, transmis par courriel à services.mines@mern.gouv.qc.ca</p>	<p>N° requête :</p>

Délégation de gestion de titres miniers

La délégation est l'acte par lequel une personne ou une entreprise, le délégant, donne à une autre personne, le mandataire, le pouvoir de la représenter dans le cours de ses affaires.

- Le mandataire peut utiliser l'argent du solde du délégant pour les affaires de ce dernier.
- La facture sera faite au nom du délégant.

Un écrit doit constater l'acte de délégation. Le formulaire de délégation de gestion fourni par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts constitue cet écrit.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts exige une preuve de l'existence de la délégation, de son contenu et de sa conformité aux exigences légales avant de procéder à toute action ayant un effet sur un titre minier.

La délégation de gestion des titres miniers se donne par une personne à une autre personne ou par une entreprise à une personne. Dans ce dernier cas, le formulaire transmis au Ministère doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration mentionnant la délégation et le nom du mandataire. Dans le cas d'une personne à une autre personne, le formulaire transmis au Ministère doit être accompagné d'une procuration autorisant le mandataire à agir et mentionnant le nom de ce dernier.

La résolution

La résolution est la décision prise par l'assemblée des administrateurs du conseil d'administration de l'entreprise. La décision est consignée sur papier, signée par la personne désignée par règlements internes et transmise au Ministère avec le formulaire de délégation de gestion de titres miniers.

La procuration

La procuration est un contrat par lequel une personne en désigne une autre pour la représenter dans l'accomplissement d'un ou de plusieurs actes avec un tiers. Il n'est pas obligatoire qu'une procuration écrite soit faite devant notaire. Ce document consigné sur papier doit comprendre le nom et les coordonnées du mandant, le nom du mandataire avec ses coordonnées, les responsabilités confiées, les limites et les conditions du mandat, s'il y a lieu, et sa durée. La procuration doit être signée par le délégant et transmise au Ministère avec le formulaire de délégation de gestion de titres.

La transmission du formulaire

Le formulaire et la résolution, ou la procuration selon le cas, sont transmis par la poste à l'adresse inscrite au bas du formulaire, par télécopieur au numéro inscrit au bas du formulaire, ou par courriel à services.mines@mern.gouv.qc.ca

¹ Une date de fin non spécifiée indique une délégation sans limite de temps.

² Le délégué-maître peut gérer tous les titres du délégant dans tous les types de requête et peut redéléguer la gestion des titres miniers du délégant à une autre personne.

³ **IMPORTANT** : L'utilisation du compte n'est pas restreinte à la gestion unique des titres du délégant. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts n'est pas responsable de l'utilisation du compte du délégant pour d'autres fins.